



Fête du Cerf et de la Crevette



Association Boulouparis Evènements

☎ 852 333

boulouparis.evenements@gmail.com

Mairie de Boulouparis 98812 Boulouparis

Rid 0461905 APE 94997

Rib BCI Boulouparis : 17499 00060 20727802012 32

Emplacement

TYPE DE STAND : Restauration – Forain – Exposition véhicules – Divers (1)

L'entreprise (Mentions obligatoires) :

Nom et statut :

Adresse :

Code postal : Ville :

RIDET : Capital Social :

Numéro de téléphone ; Adresse mail :

Représentée par M./ Mme :

Adresse postale si différente pour réception du courrier) :

Etes-vous membre d'un marché : oui non **Si oui lequel** : **(Justificatif OBLIGATOIRE)**

Etes-vous résident de Boulouparis : oui non **Si oui** : **(Justificatif OBLIGATOIRE)**

Adresse postale **(Obligatoire pour l'envoi du courrier)** :

Tél/Mob : Email :

Produits proposés : Puissance électrique souhaitée :

Règlement

La somme de.....

Payé le : / / 2023

Espèces

CHQ : à l'ordre de : Association **BOULOUPARIS EVENEMENTS**

BCI BNP SG OPT N°.....

Virement ASS Boulouparis évènements

RIB BCI Boulouparis : 17499 00060 20727802012 32

Attention, tous les règlements devront être acquittés avant le jour de la fête sous peine d'annulation.

Prix des locations

TYPE DE STAND	PRIX HT	Nombre	Total
Divers 3X3	30.000 CFP		
Food court couvert	90.000 CFP		
Stands spéciaux : remorques ou groupes électrogènes homologués, camions réfrigérés	50.000 CFP		
Exposition de Matériel	3x3 + 500 CFP/M2 sup		
Membres d'une association de marché affilié (justificatif obligatoire)	- 50%		
Total à payer			

Rappel :

- La viande de cerf, qui sera vendue dans les stands, devra être obligatoirement achetée à l'OCEF ou fournisseur agréé.
- La vente d'alcool sera uniquement autorisée et consommée dans le restaurant gastronomique.
- Présentation **d'au moins un produit à base de cerf ou de crevettes.**
- En cas de désistement, un remboursement sera autorisé, s'il est prévenu au moins dix jours avant la date de la manifestation ou sur présentation d'un certificat médical. Au-delà, aucun remboursement ne sera fait.
- Pour les exposants, **les conditions de participation doivent être signé par le locataire lors de l'inscription.**
- **Chacun doit amener son matériel : Tivoli, chaises, tables etc.**
- Pour l'électricité, prévoir une rallonge adaptée à la longueur nécessaire au raccordement sur site (cf plan)
- Pour les habitants de Boulouparis, le maire accorde la gratuité des stands sur attestation d'hébergement et à condition de fournir un chèque de caution (non encaissé et rendu le dernier soir de la fête si le règlement est respecté).
- Votre présence est obligatoire sur le site durant toute la durée de la fête aux horaires d'ouvertures.

*Pour tous renseignements complémentaires, contactez Bénédicte au 852 333
e-mail : boulouparis.evenements@gmail.com*

FICHE A RETOURNER AVEC LE PAIEMENT à l'ordre de : Association BOULOUPARIS EVENEMENTS

A l'adresse : BOULOUPARIS EVENEMENTS – Mairie de Boulouparis – 98812 BOULOUPARIS

Inscription au plus tard le vendredi 21 AVRIL 2023

Sans le paiement et le règlement intérieur signé avant cette date, votre candidature ne sera pas prise en compte

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »